

DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON
Ministère de la Justice – Direction Interrégionale Grand-Centre
21077 – DIJON CEDEX

DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON
Ministère de la Justice – Direction Interrégionale Grand-Centre
21077 – DIJON CEDEX

DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON
Ministère de la Justice – Direction Interrégionale Grand-Centre
21077 – DIJON CEDEX

	Agence Béatrice MOUTON Architectes 13 rue Chapon 75003 PARIS Tél : 07 42 78 67 41 E.Mail : b.mouton@agence-beatrice-mouton.fr		ME2CO 208, rue des Cordiers 71000 MÂCON Accès 3, Rue Bigonnet Tél : 03 85 21 11 61 E.Mail : me2co@btp-ingenieriesolutions.com

[illegible]

	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

Sommaire

1	PRESENTATION DU PROJET	3
2	DOCUMENT	4
3	CHARGES CLIMATIQUES	4
3.1	NEIGE	4
3.2	VENT	4
4	CHARGES	4
4.1	CHARGES PERMANENTES SUR VOUTE (ETAT DEFINITIF)	4
4.2	CHARGES D'EXPLOITATION	4
4.3	GEOTECHNIQUE	5
5	PHASAGE DE DEMOLITION	6
5.1	PHASE 1 – DEMOLITION / DERASEMENT EXTERIEURE	7
5.2	PHASE 2 – MISE EN SECURITE ET CURAGE	9
5.3	PHASE 3 – DEMOLITION ET REJOINTOIEMENT	10
5.4	PHASE 4 – DEPOSE COUVERTURE ET CHARPENTE	11
5.5	PHASE 5 –DEPOSE D'ECHAFFAUDAGE	13
5.6	PHASE 6 - CONFORTEMENT PROVISOIRE ET DEPOSE D'ECHAFFAUDAGE	14
5.7	PHASE 7 – DEMOLITION DU R+1	15
5.8	PHASE 8 – DEMOLITION DU RDC	17
5.9	PHASE 9 – DEMOLITION DES DERNIERS MURS EXTERIEURS ET REPRISE DU BUTONNAGE	19
5.10	PHASE 10 – REALISATION DE LA ZONE DE L'ENTREE	20
5.11	PHASE 11 – REALISATION DU FRONTON	21
5.12	PHASE 12 – DEPOSE DU REPOUS	22
5.13	PHASE 13 – REALISATION DU DALLAGE ET AMENAGEMENT EXTERIEUR.....	24
6	CONCLUSION GENERALE	26

ANNEXE :

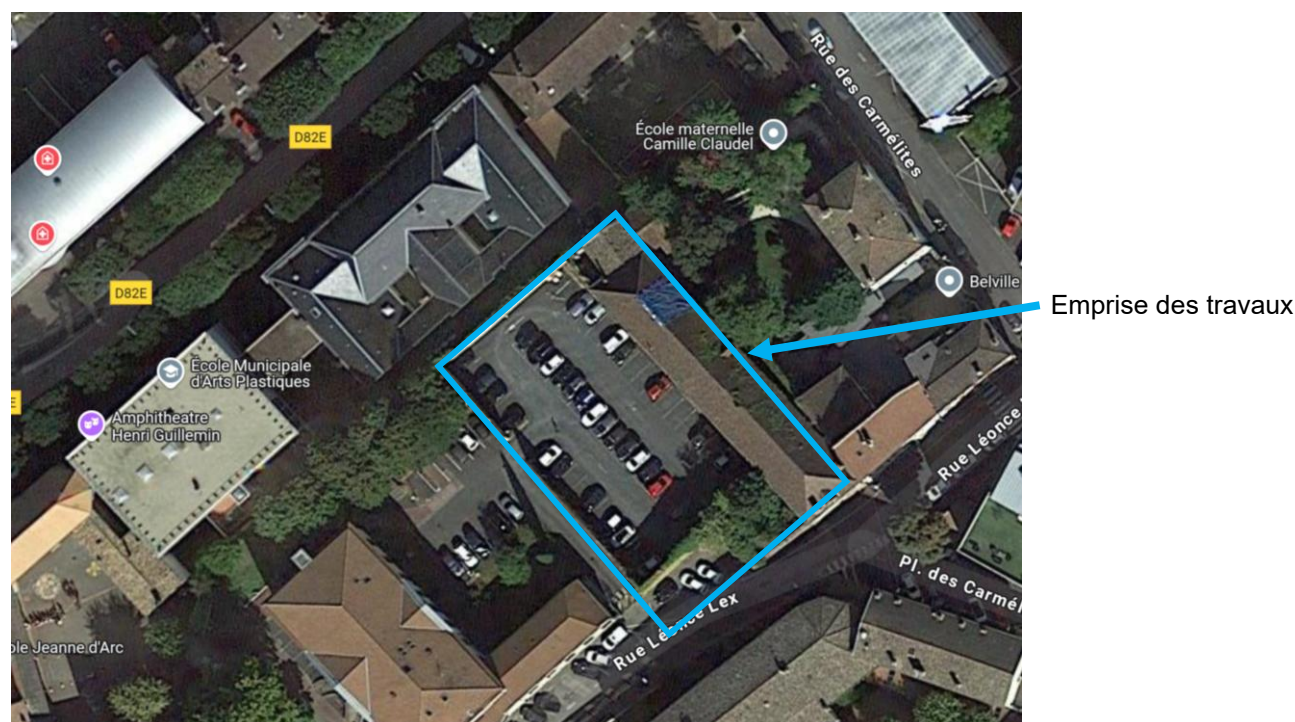
- Reportage photographique
- Sondages destructifs

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	2 / 32

	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

1 PRESENTATION DU PROJET

La société ME2CO a été missionné par le Ministère de la Justice pour mener une étude de démolition de l'ancienne maison d'arrêt de MACON, localisée Rue Léonces-Lex à MACON (71000).



La maison d'arrêt a été construite au début des années 1800. Construite sur un site archéologique de la ville de Mâcon, le bâtiment en R+1 avec des combles présente un sous-sol (partiel en cave voûtée). Le bâtiment a été construit en maçonnerie de pierres pour les élévations et comprend des planchers bois (PH RdC et R+1). Le charpente couvrant le bâtiment est en bois avec une couverture en tuiles mécaniques. Les murs de clôture sont également en maçonnerie de pierres.

Les parcelles alentours présentent un niveau NGF beaucoup plus bas que le niveau existant du parking du tribunal (dans l'enceinte de la prison).

Notre étude se base sur les éléments visibles et accessibles lors de nos visites sur site.

Nous n'avons pas pu accéder au bâtiment présent sur la parcelle AY56. Lors de nos visites sur site, nous avons constaté la présence de carneau de ventilation. Nous pouvons donc en conclure, que le bâtiment présente des caves. Il conviendra de s'assurer, que la démolition n'engendre pas de problème sur ces caves. Dans le cas contraire il conviendra, à l'entreprise titulaire du lot démolition, d'étudier le renforcement de ces caves si nécessaire.

Le présent document ne tient pas compte des contraintes de plomb et d'amiante dans le bâtiment (hors périmètre de démolition). Le maître d'œuvre devra se charger de désamianter et déplomber le bâtiment avant l'intervention du lot démolition.

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	3 / 32

	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

2 DOCUMENT

Pour réaliser notre étude de démolition, nous nous sommes appuyés sur différents documents qui nous ont été fournis ainsi que sur des visites sur site que nous avons pu effectuer.

Les documents sur lesquels, nous nous sommes basés pour mener à bien notre étude sont :

- ❖ CJ Mâcon_architecte_PRISON-Feuille – 1-01 – SOUS-SOL, en format DWG établie par le cabinet d'Agence Béatrice MOUTON architecte
- ❖ CJ Mâcon_architecte_PRISON-Feuille – 1-02 – RDC, en format DWG établie par le cabinet d'Agence Béatrice MOUTON architecte
- ❖ CJ Mâcon_architecte_PRISON-Feuille – 1-03 – R+1, en format DWG établie par le cabinet d'Agence Béatrice MOUTON architecte
- ❖ PL01 – ANCIENNE MAISON D'ARRET DE MACON Etat des Lieux – en format PDF et DWG établie par la ville de Mâcon
- ❖ CJ Mâcon_DCE_lot prison_2024-12-04, en format PDF établie par le cabinet d'Agence Béatrice MOUTON architecte
- ❖ Diag archéo – INRAP – sept 22, en format PDF établie par l'INRAP

3 CHARGES CLIMATIQUES

3.1 NEIGE

Le projet se situe en zone A2 à l'altitude inférieure à 192m au sens de la *NF EN 1991*. Nous avons donc :

- ❖ Valeur caractéristique de la charge de neige sur le sol à une altitude ≤ 200 m : $S_k = 0,45 \text{ kN/m}^2$
- ❖ Valeur de calcul de la charge exceptionnelle de neige sur le sol : $S_{Ad} = 1,00 \text{ kN/m}^2$

3.2 VENT

De par la situation du projet, nous avons comme caractéristiques de vent selon la norme *NF EN 1991* :

- ❖ Valeur de base de la vitesse de référence : $V_{b,0} = 24 \text{ m/s}$ (région 2)
- ❖ Coefficients de saison et direction : $c_{season} = 1$ et $c_{dir} = 1$
- ❖ $V_b = V_{b,0} * c_{season} * c_{dir} = 24 \text{ m/s}$
- ❖ Catégorie de terrain : rugosité IIIB (zone urbanisées ou industrielles, bocage dense, vergers)
- ❖ Hauteur minimale : $z_{min} = 9 \text{ m}$
- ❖ Pression de pointe $Q_p(z = 9 \text{ m}) = 49,8 \text{ daN/m}^2 \times C_p \text{ net variable}$

4 CHARGES

4.1 CHARGES PERMANENTES SUR VOUTE (ETAT DEFINITIF)

- Revêtement (sol/enrobé)	250 daN/m ²
- Etanchéité	10 daN/m ²
- Dallage béton épaisseur moyenne 17,5cm	435 daN/m ²
- Repoux	2200 daN/m ³

4.2 CHARGES D'EXPLOITATION

- Surcharge exploitation catégorie F	230 daN/m ²
--------------------------------------	------------------------

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	4 / 32

	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

4.3 GEOTECHNIQUE

HYDROGÉOLOGIE

N'ayant aucune information concernant les crues, aucune sous pression n'a été prise en compte.

- HYPOTHESES DE CALCUL DES POUSSE DES TERRES :**

Coefficient de poussée des terres	: $k_a \gamma = 0,5$
Densité apparente	: $\delta = 1,8 \text{ t/m}^3$
Cohésion	: $C = 0 \text{ kPa}$
Charges sur terrain à l'arrière du mur	: 230 daN/m^2

Prévoir drainage efficace, ou équivalent, ...

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	5 / 32

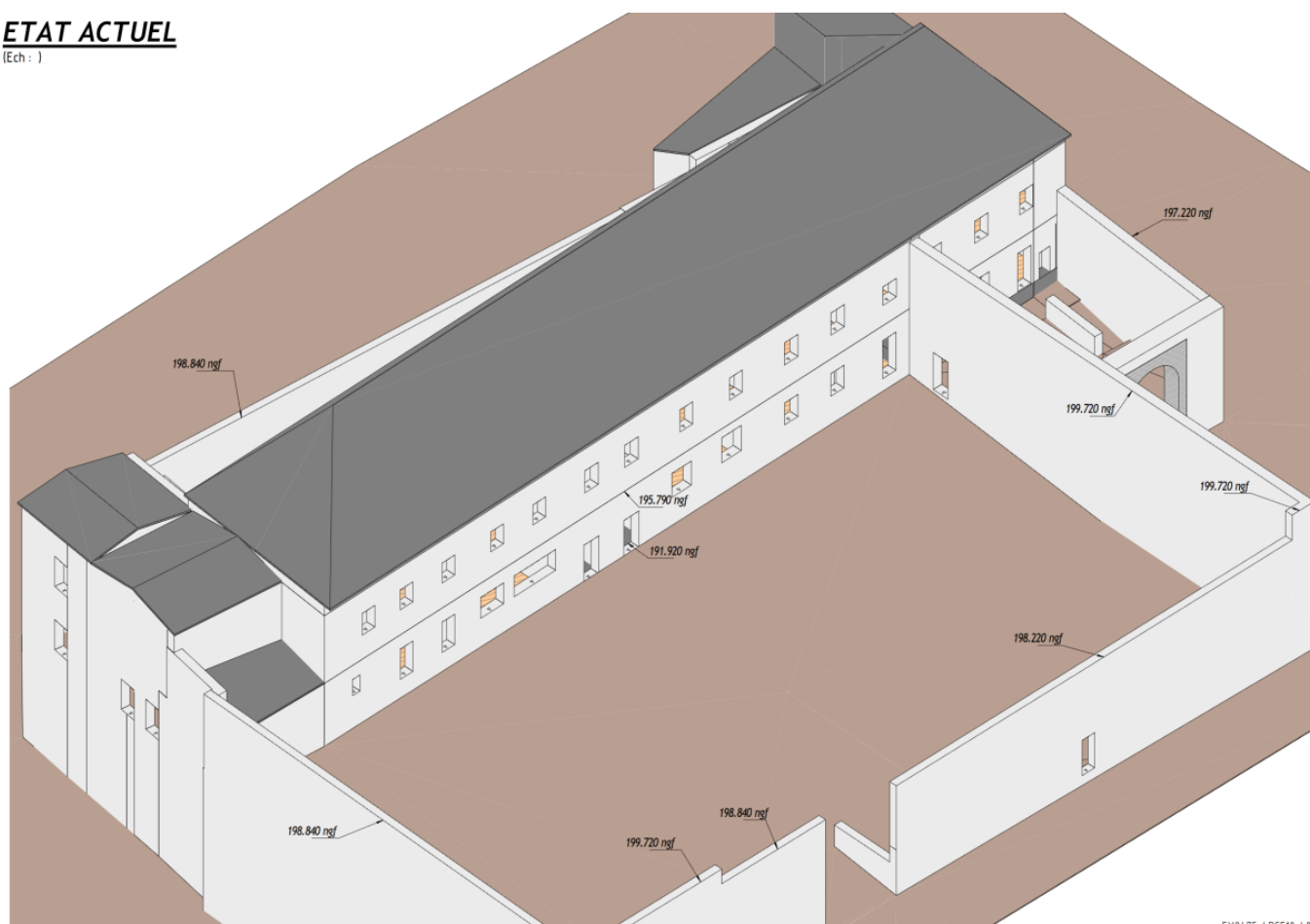
	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

5 PHASAGE DE DEMOLITION

ATTENTION : La route ne peut pas reprendre de charge d'exploitation supérieure à 230 daN/m² (donc impossible de faire rouler une pelle ou un camion dessus). Dans le cadre de ses études d'exécution, l'entreprise devra s'assurer de la compatibilité de ses moyens et matériels avec les contraintes du site (poussée sur les murs enterrés et avoisinants, pose de charge lourde sur la cave voûtée), et mettre en œuvre tous les moyens permettant de sécuriser les ouvrages conservés.

ETAT ACTUEL

(Ech :)



EX2475 / DCE10 / 01

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	6 / 32

	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

5.1 PHASE 1 – DEMOLITION / DERASEMENT EXTERIEURE

Le fronton/porte d'accès devra être déposé proprement (numérotation des pierres et repérage sur un plan), puis stocké afin de pouvoir être remonté ultérieurement. Le lieu de stockage sera à définir avec le maître d'ouvrage.

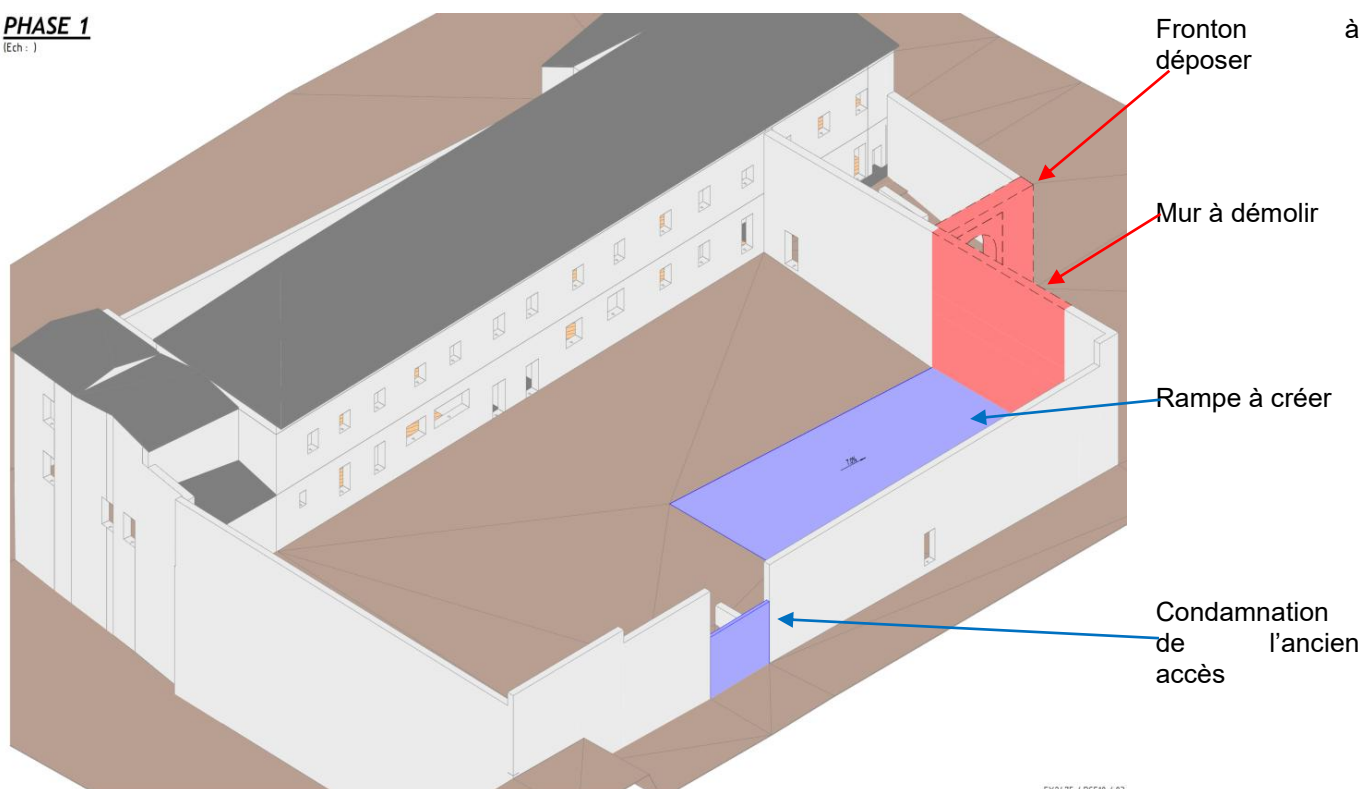
Démolition partielle d'une partie de mur périphérique permettant de créer un accès à notre zone de chantier.

Démolition de la cabane extérieure.

Réalisation d'un terrassement pour création d'une rampe d'accès au chantier (7%).

Réalisation d'une condamnation d'accès au parking du tribunal (mise en œuvre d'une occultation de l'accès existant).

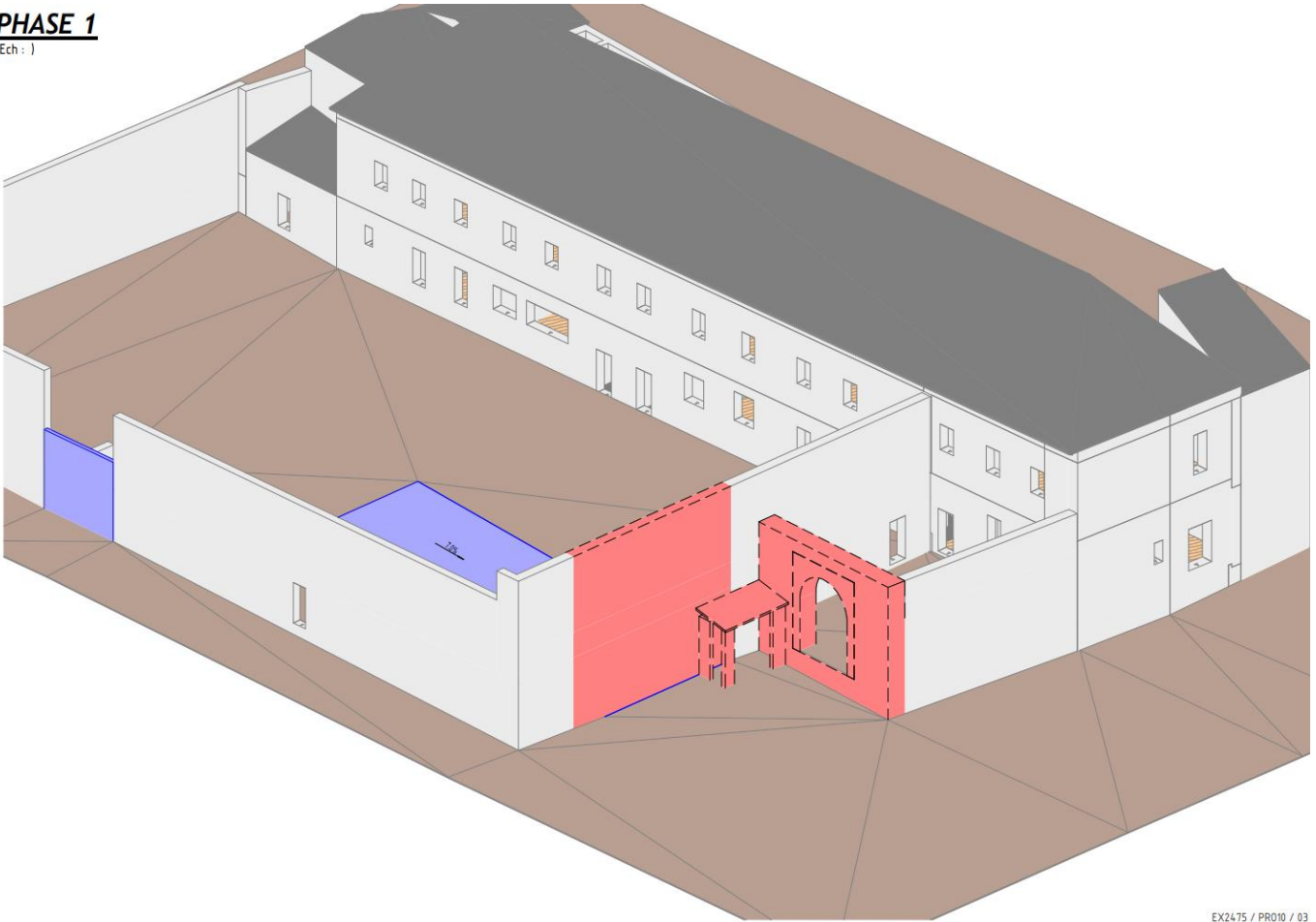
PHASE 1 (Ech :)



EX2475 / DCE10 / 03

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	7 / 32

PHASE 1
(Ech :)



EX2475 / PRO10 / 03

	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

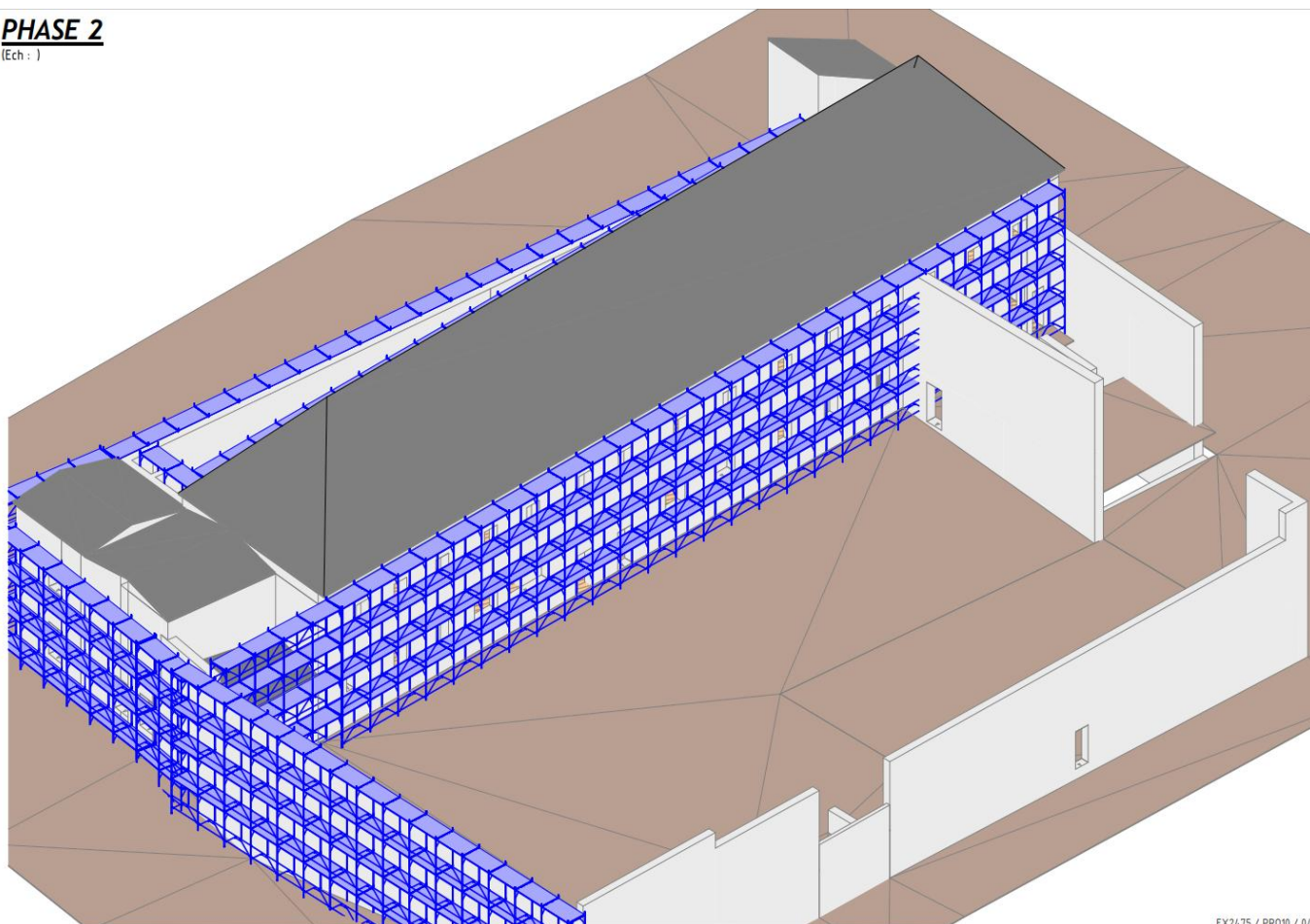
5.2 PHASE 2 – MISE EN SECURITE ET CURAGE

Les terrains avoisinants sont beaucoup plus bas que le niveau de la cour intérieure. De plus, les parcelles voisines abritent notamment une école de musique et une école maternelle. Il conviendra de mettre en œuvre un système de protection contre les chutes de matériaux (pierres, gravats de démolition, ...). Le principe et le type de protection à mettre en œuvre devront être étudiés et définis par l'entreprise en phase EXE (à définir en fonction de l'équipement de l'entreprise, du matériel disponible, ...).

Afin d'effectuer la dépose de la couverture et le découpe de la charpente, il conviendra de mettre en œuvre un échafaudage en périphérie du bâtiment.

Curage des équipements et éléments secondaires non porteurs présents dans le bâtiment (placard, étagère gaine, réseaux, cloisons non porteuses, ...).

PHASE 2 (Ech :)



EX2475 / PRO10 / 04

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	9 / 32

	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

5.3 PHASE 3 – DEMOLITION ET REJOINTOIEMENT

Reprise de la maçonnerie du mur de rempart conservé. Cette reprise comprendra, la réfection des joints de maçonnerie et le remplacement des pierres sinistré.

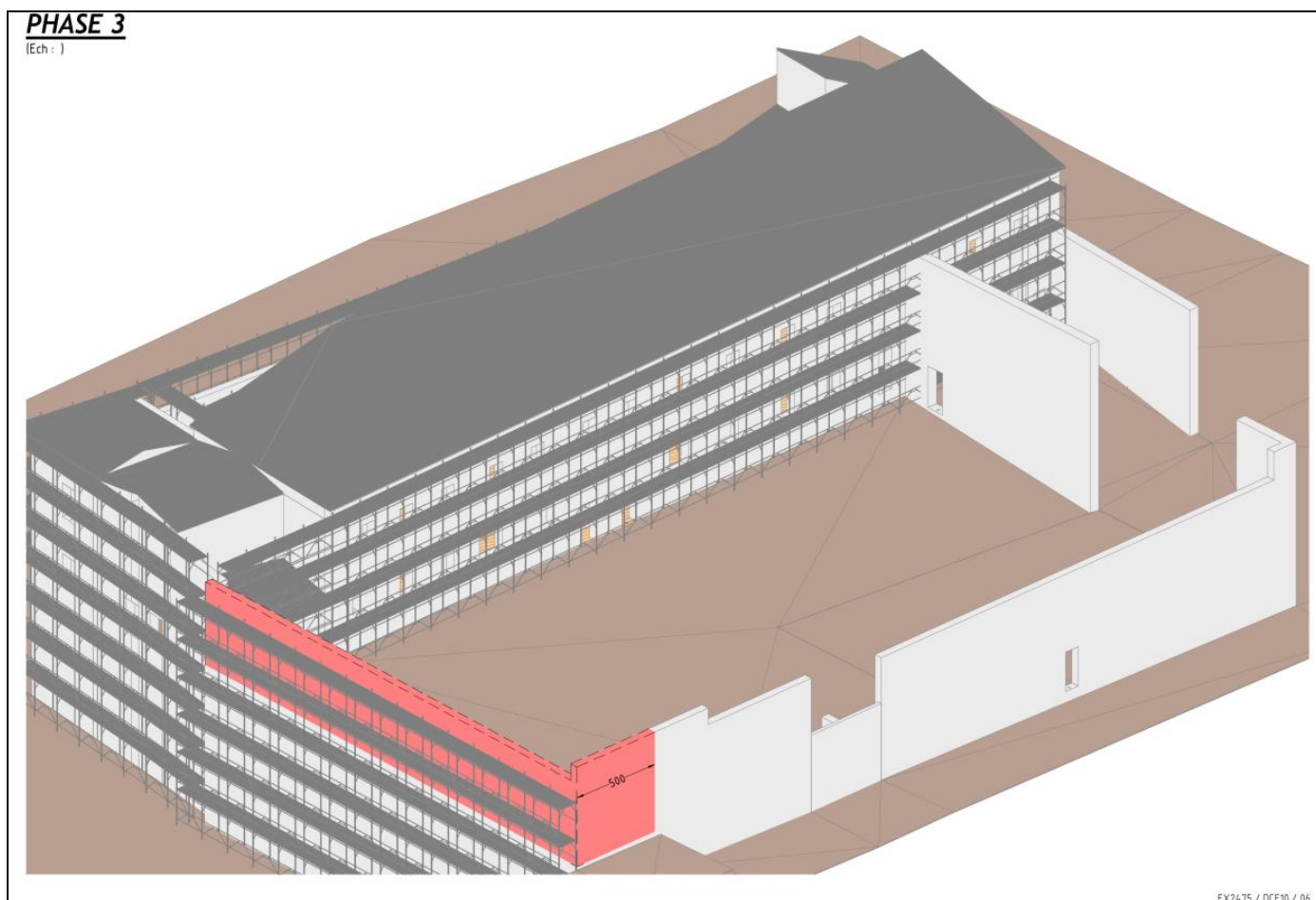
La réfection des joints de maçonnerie devra être réalisé suivant les règles de l'art (purge des joints, nettoyages, réfection des joints au mortier adapté, matage des joints, ...)

Démolition partielle des murs extérieurs. Les murs seront arasés conformément au plan architecte. Les ouvertures présentes après démolition devront être rebouchés en maçonnerie de pierres (réemploi des moellons).

Réalisation en tête de mur maçonné d'un chaînage béton, (habillage pierres si nécessaire) et mise en œuvre d'une couventine.

Remplissage des anciennes ouvertures en maçonnerie de pierres (compris harpage avec les maçonneries existantes).

L'ensemble du mur maçonné du rempart, sur la longueur totale en non uniquement sur la partie démolit du rempart sera



Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	10 / 32

	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

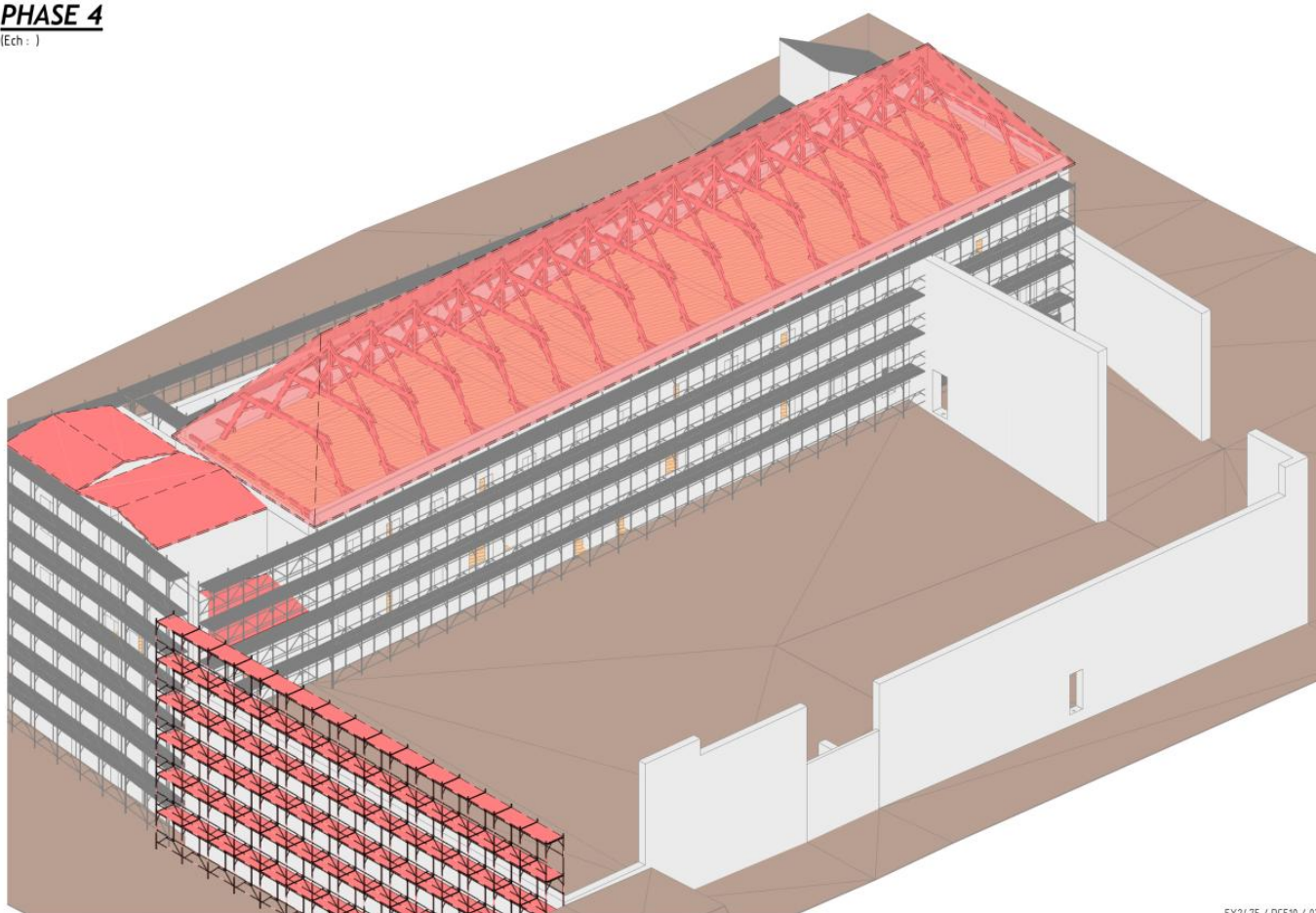
5.4 PHASE 4 – DEPOSE COUVERTURE ET CHARPENTE

La dépose de la couverture sera à réaliser par les compagnons à la main. Une fois celle-ci effectuée, il conviendra de couper les jambes de force des entrails et les blochets de la maçonnerie. Il conviendra de déposer ou tronçonner les pièces de bois de charpente à l'avancement.

Lors de cette phase, il conviendra de conserver le plancher existant avec les entrails afin de maintenir les murs du R+1.

Dépose des échafaudages au droit de la partie de mur démolie en phase 3.

PHASE 4 (Ech :)



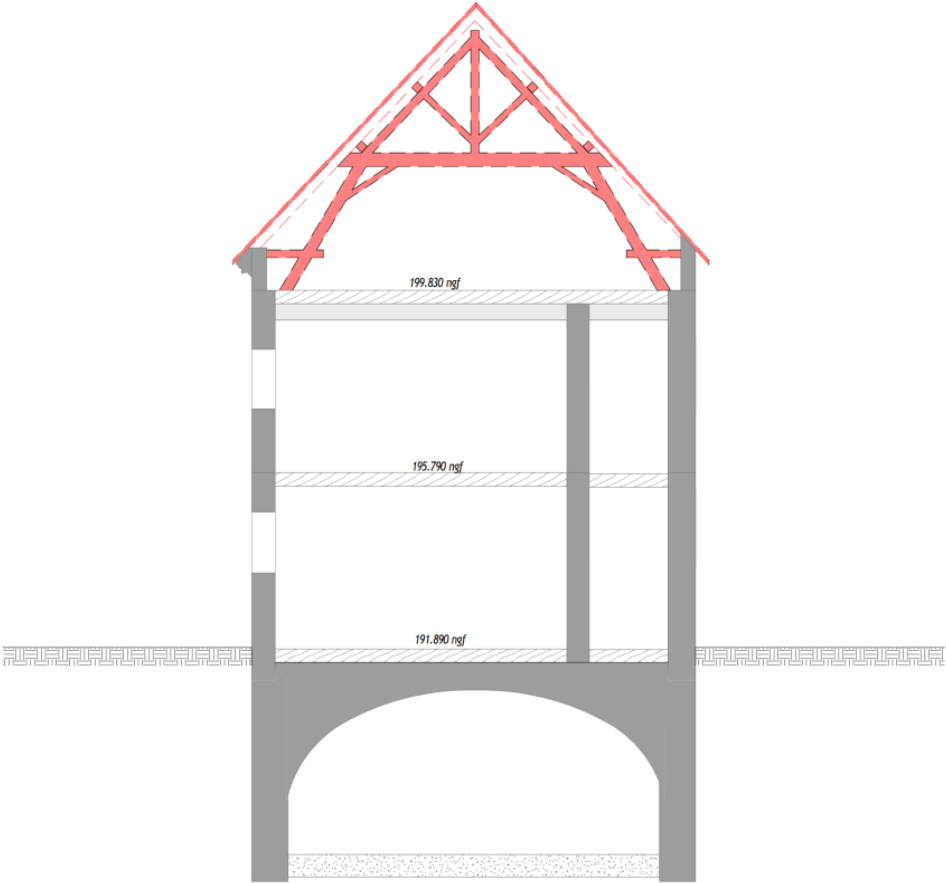
EX2475 / DCE10 / 07

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	11 / 32

ME2CO 	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

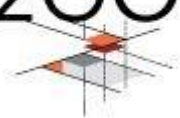
PHASE 4 Coupe

(Ech : 1 : 75)



EX2475 / DCE10 / 08

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	12 / 32

ME2CO 	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

5.9 PHASE 9 – DEMOLITION DES DERNIERS MURS EXTERIEURS ET REPRISE DU BUTONNAGE

Démolition de l'ensemble des murs extérieurs encore en place. Les murs seront arasés conformément au plan architecte. Les ouvertures présentes après démolition devront être rebouchés en maçonnerie de pierres (réemploi des moellons).

Réalisation en tête de mur maçonné d'un chaînage béton, (habillage pierres si nécessaire) et mise en œuvre d'une couvertine.

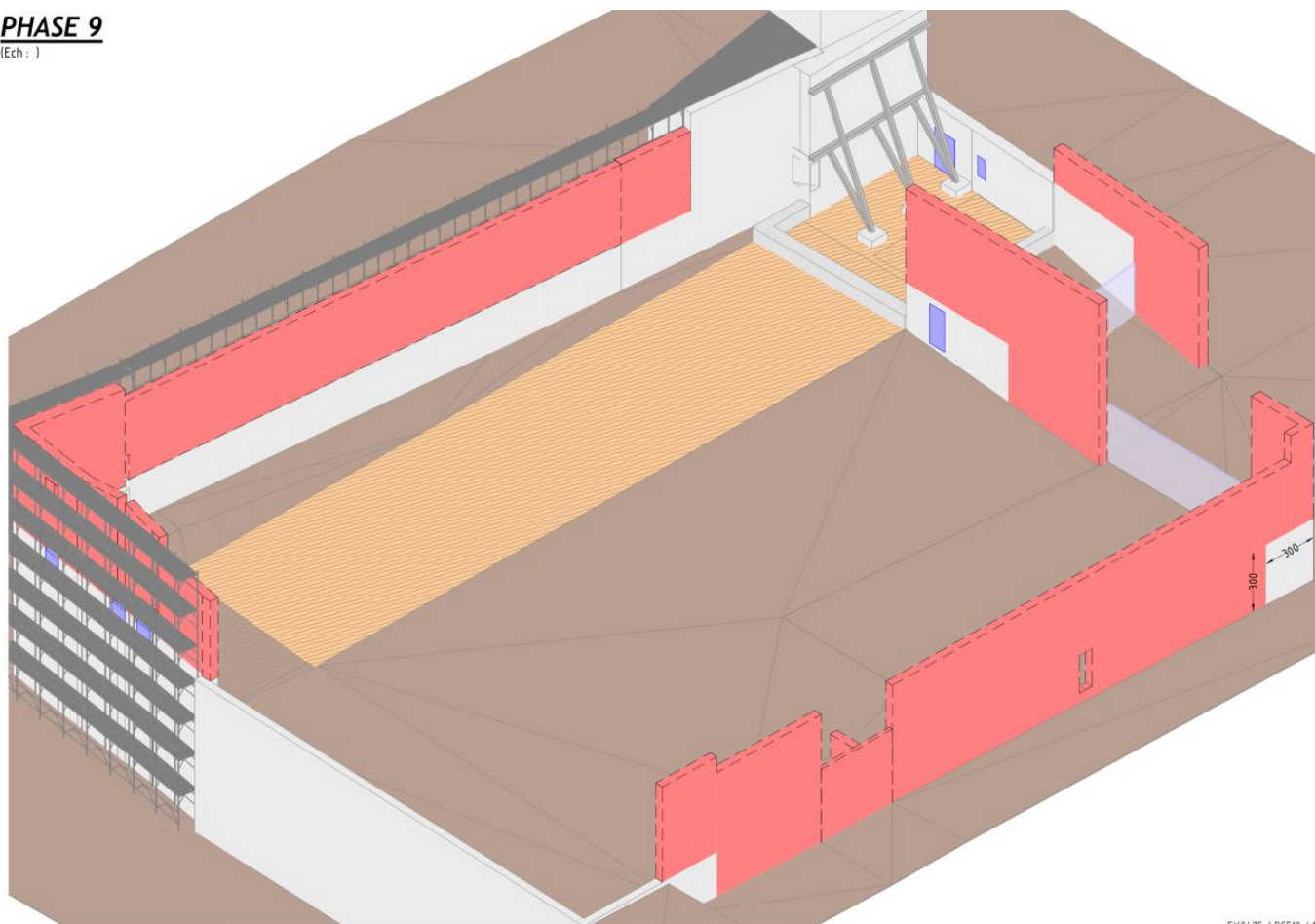
Attention, lors de la réalisation des chainages béton, il conviendra de ferrailer et dimensionner les futurs massifs (posés sur mur et présent dans les chainages) reprenant l'étalement du mur mitoyen AY56.

Remplissage des anciennes ouvertures en maçonnerie de pierres (compris harpage avec les maçonneries existantes).

Mise en œuvre d'un palissade bois sur 3m de hauteur pour réaliser la fermeture du chantier.

PHASE 9

(Ech :)



EX2475 / DCE10 / 15

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	19 / 32

	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

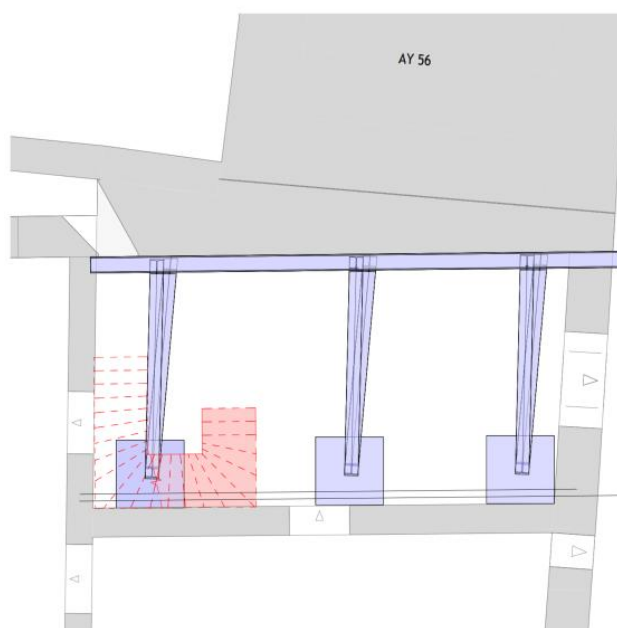
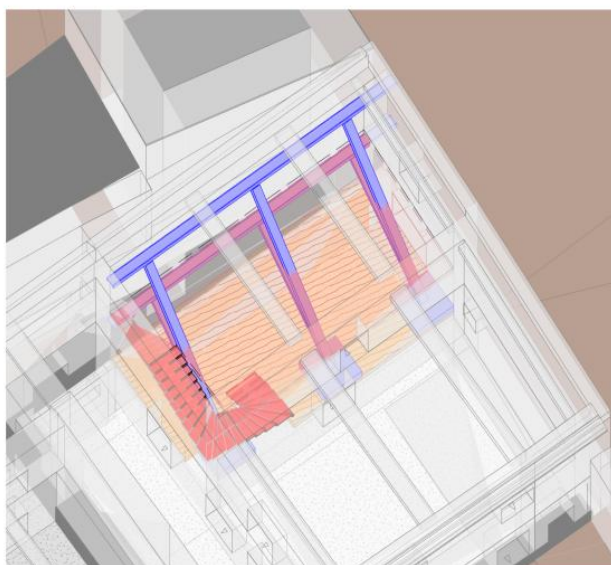
5.6 PHASE 6 - CONFORTEMENT PROVISOIRE ET DEPOSE D'ECHAFFAUDAGE

Dépose soignée des planchers haut RdC et R+1 de la première travée. Lors de cette démolition soignée, il conviendra de conserver les poutres allant de façade à façade afin de maintenir les murs gouttereaux.

Mise en œuvre de massif leste, de lisse sous le plancher haut du R+1 et de buton permettant de maintenir le mur mitoyen au bâtiment de la parcelle AY56.

L'entreprise devra, dans sa mission EXE, dimensionner le butonnage provisoire (lisses, butons, massif leste, ...). En fonction de la position des massifs leste sur la voûte et de la charge à reprendre, elle devra prévoir l'étalement de la voûte en cave si nécessaire.

PHASE 6 (Ech : 1:50)



EX2475 / DCE10 / 10

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	14 / 32

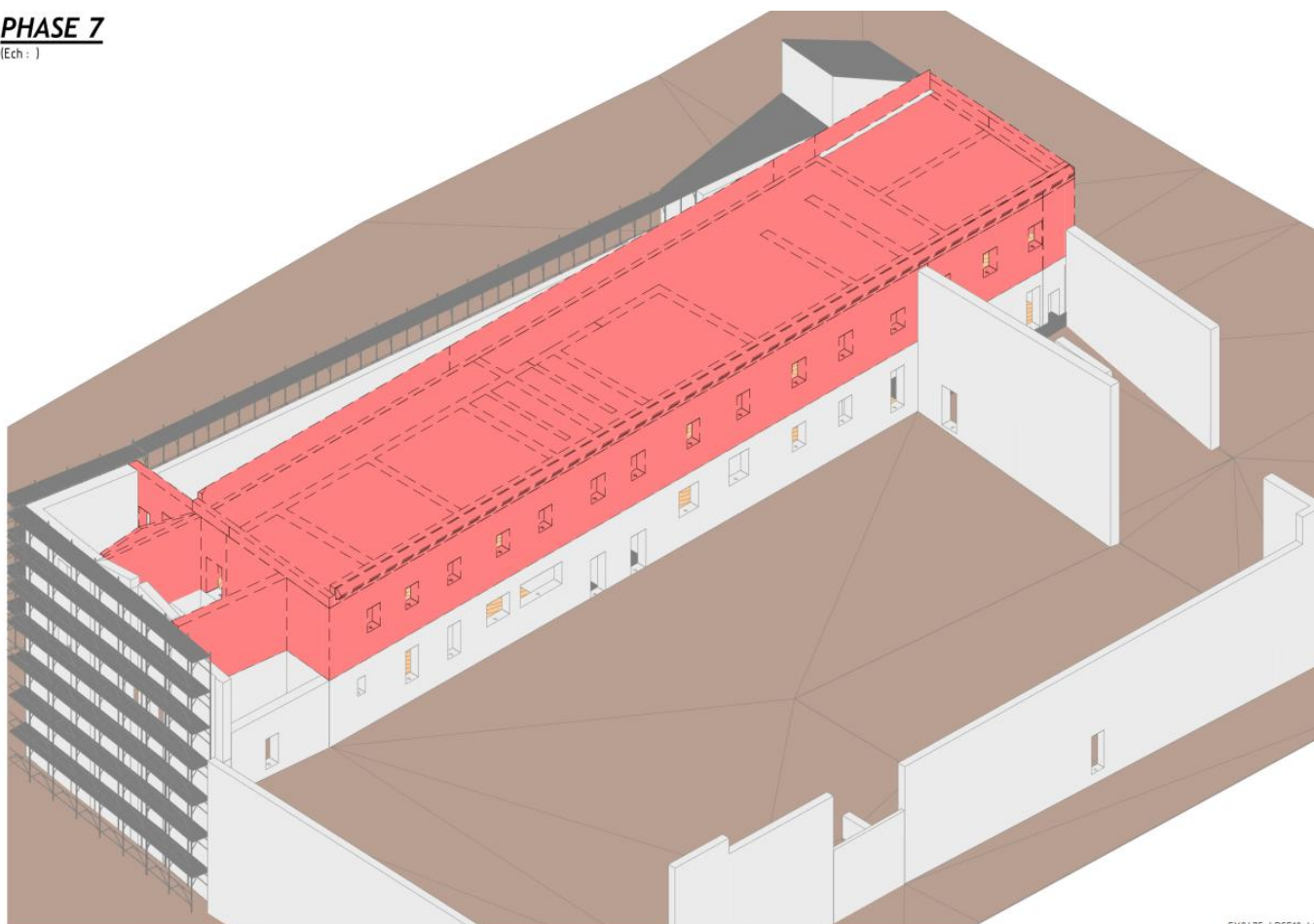
	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

5.7 PHASE 7 – DEMOLITION DU R+1

Démolition des planchers et mur du R+1 jusqu'au niveau du plancher haut du rez-de-chaussée. Il conviendra de conserver le plancher haut du rez-de-chaussée permettant de maintenir les murs le temps de la démolition. Attention, une démolition soignée (à la main si nécessaire) devra être effectuée sur les murs en mitoyenneté. Il conviendra de s'assurer de ne pas avoir de chute sur le voisinage (locaux d'une société d'avocat, logement, terrasse d'entreprise, cours d'école, ...)

PHASE 7

(Ech :)

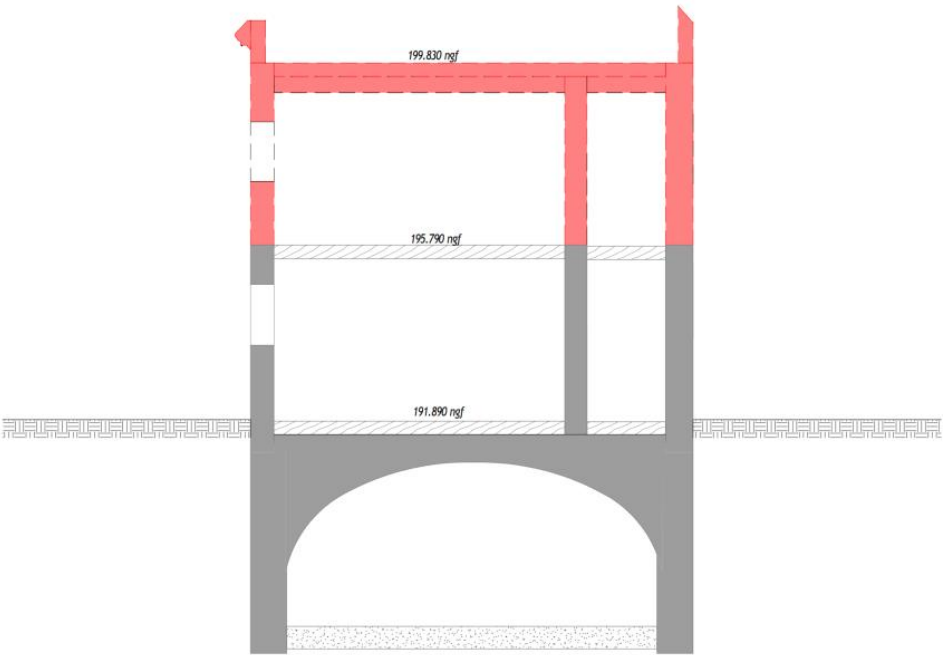


EX2475 / DCE10 / 11

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	15 / 32

	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

PHASE 7 COUPE
(Ech : 1 : 75)



EX2475 / DCE10 / 12

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	16 / 32

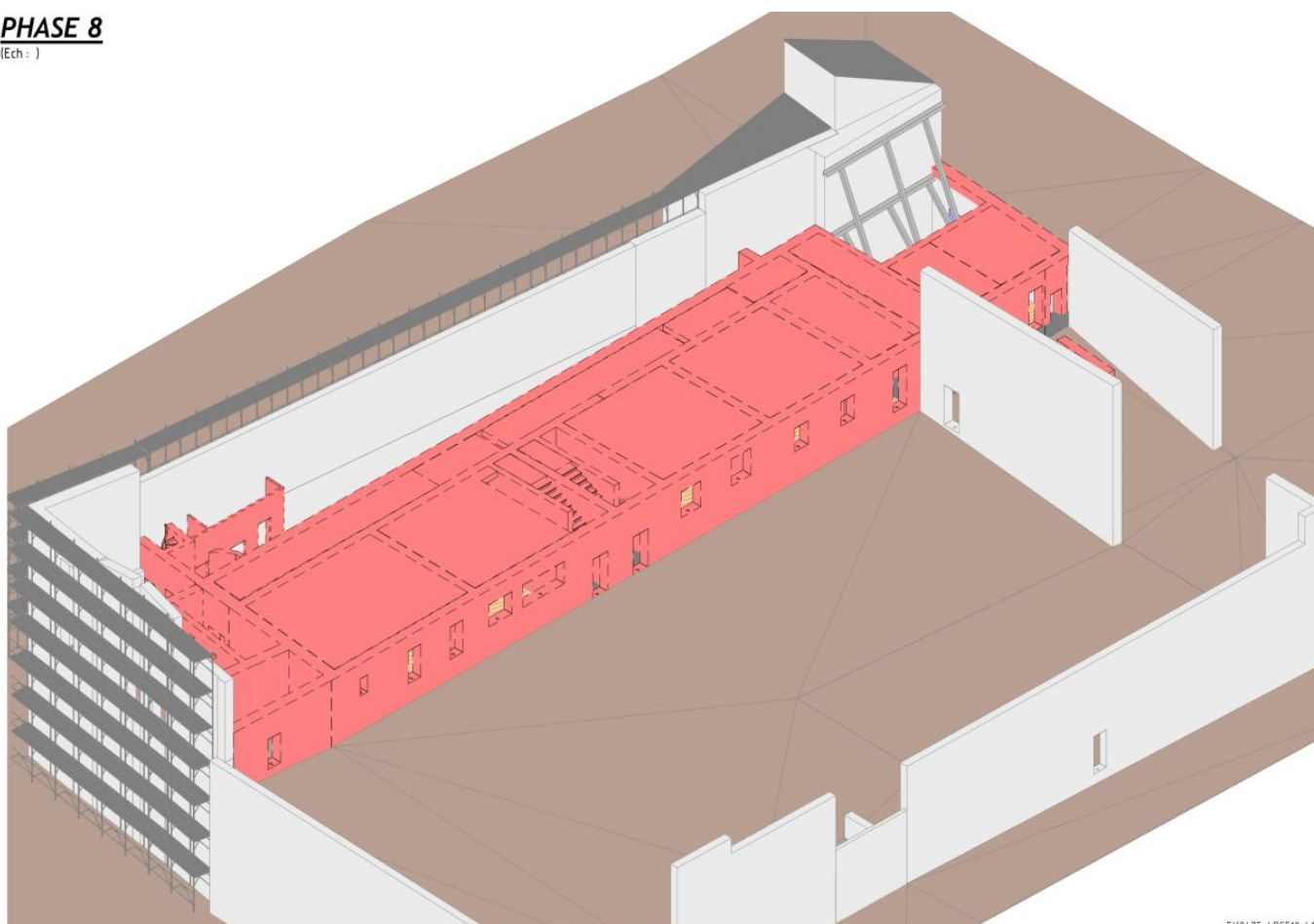
	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

5.8 PHASE 8 – DEMOLITION DU RDC

Démolition des planchers et murs du RdC jusqu'au niveau du niveau 191,97 NGF sauf indication contraire sur le plan architecte.

PHASE 8

(Ech :)



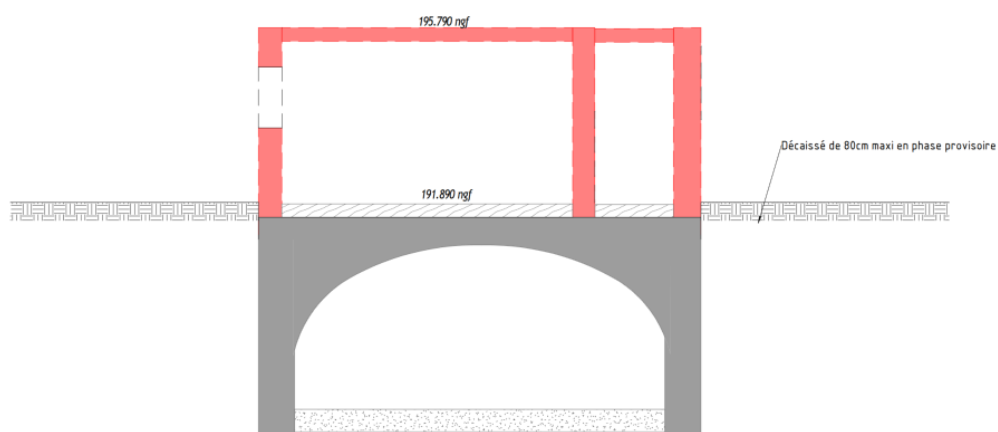
EX2475 / DCE10 / 13

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	17 / 32

ME2CO 	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	<i>Note V.2.0 du 21/03/19</i>

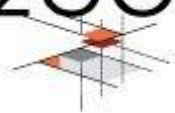
PHASE 8 COUPE

(Ech : 1 : 75)



EX2475 / DCE10 / 14

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	18 / 32

ME2CO 	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

5.9 PHASE 9 – DEMOLITION DES DERNIERS MURS EXTERIEURS ET REPRISE DU BUTONNAGE

Démolition de l'ensemble des murs extérieurs encore en place. Les murs seront arasés conformément au plan architecte. Les ouvertures présentes après démolition devront être rebouchés en maçonnerie de pierres (réemploi des moellons).

Réalisation en tête de mur maçonné d'un chaînage béton, (habillage pierres si nécessaire) et mise en œuvre d'une couvertine.

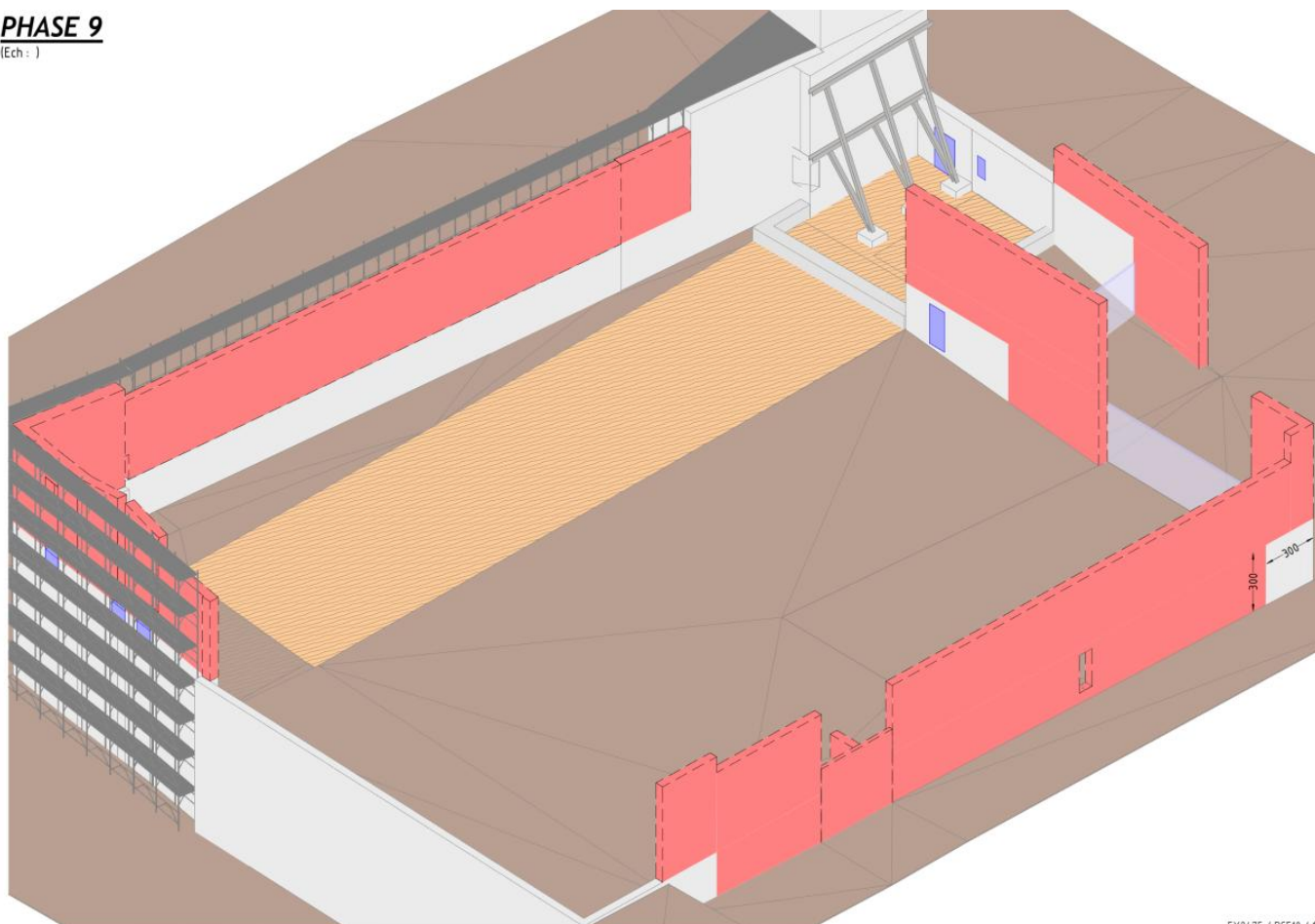
Attention, lors de la réalisation des chainages béton, il conviendra de ferrailer et dimensionner les futurs massifs (posés sur mur et présent dans les chainages) reprenant l'étalement du mur mitoyen AY56.

Remplissage des anciennes ouvertures en maçonnerie de pierres (compris harpage avec les maçonneries existantes).

Mise en œuvre d'un palissade bois sur 3m de hauteur pour réaliser la fermeture du chantier.

PHASE 9

(Ech :)



EX2475 / DCE10 / 15

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	19 / 32

	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

5.10 PHASE 10 – REALISATION DE LA ZONE DE L'ENTREE

Mise en œuvre des butonnages définitifs et dépose du butonnage provisoire (comprenant l'ensemble des éléments de structure métallique non conservés et des massifs lestes).

Attention, il conviendra de réaliser le butonnage définitif avant la dépose du butonnage provisoire. En fonction de la méthodologie de l'entreprise le butonnage provisoire pourra être utilisé (partiellement) dans le cadre du butonnage définitif.

L'entreprise devra combler la cave non conservée (ancienne cour d'accueil) avec un matériau adapté (type grave ciment).

Elle devra également condamner l'accès actuel et remblayer la rampe d'escalier existante (pose de l'échelle à crinoline au droit de la future ouverture).

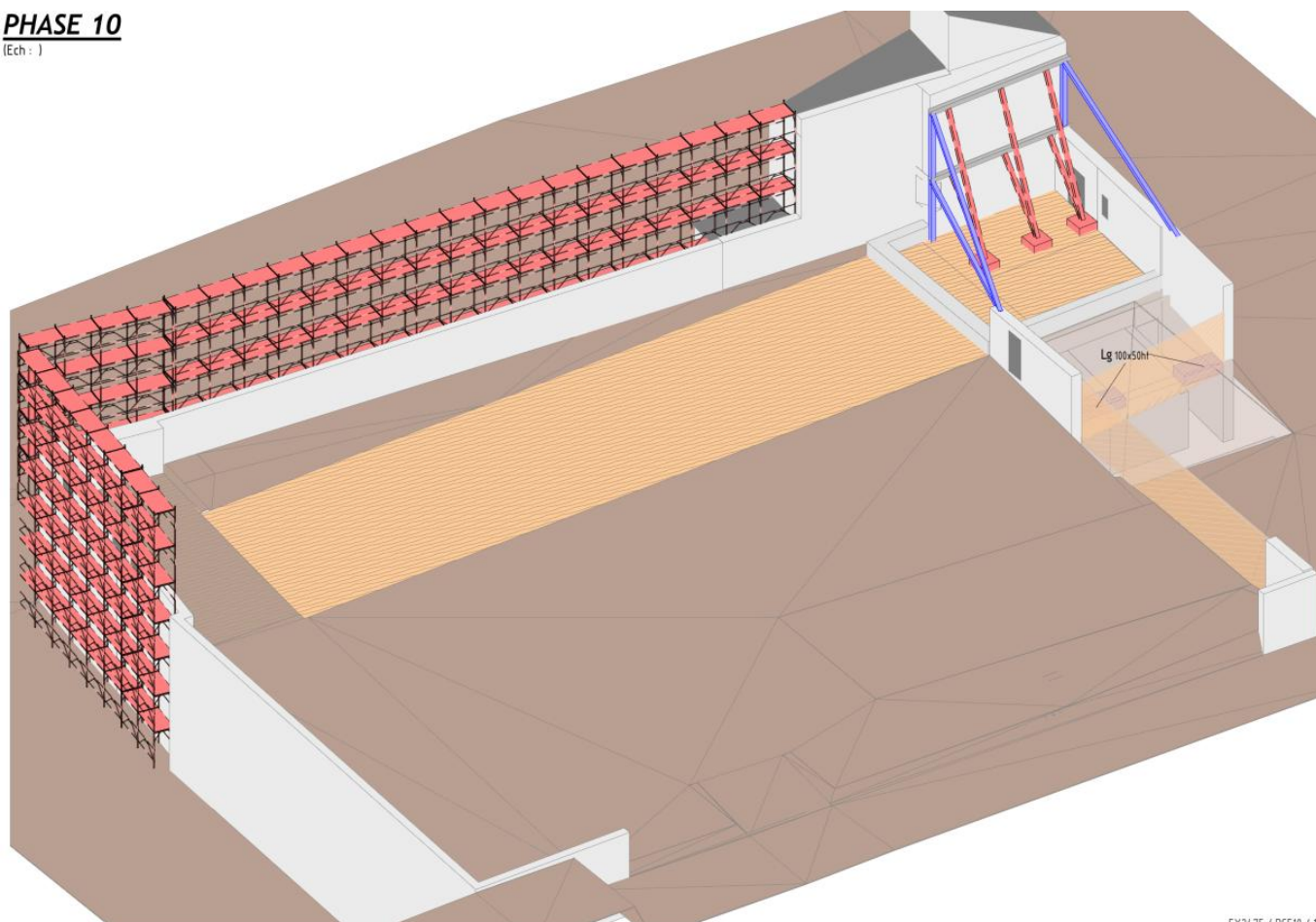
Réalisation des longrines béton support de la reconstruction du fronton.

Attention, les longrines béton devront être réalisées au droit des murs de la cave rebouchée. Ces murs servent de fondations, avec les murs d'enceintes au futur fronton.

Dépose de l'ensemble des échafaudages restant

PHASE 10

(Ech :)



EX2475 / DCE10 / 16

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	20 / 32

	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

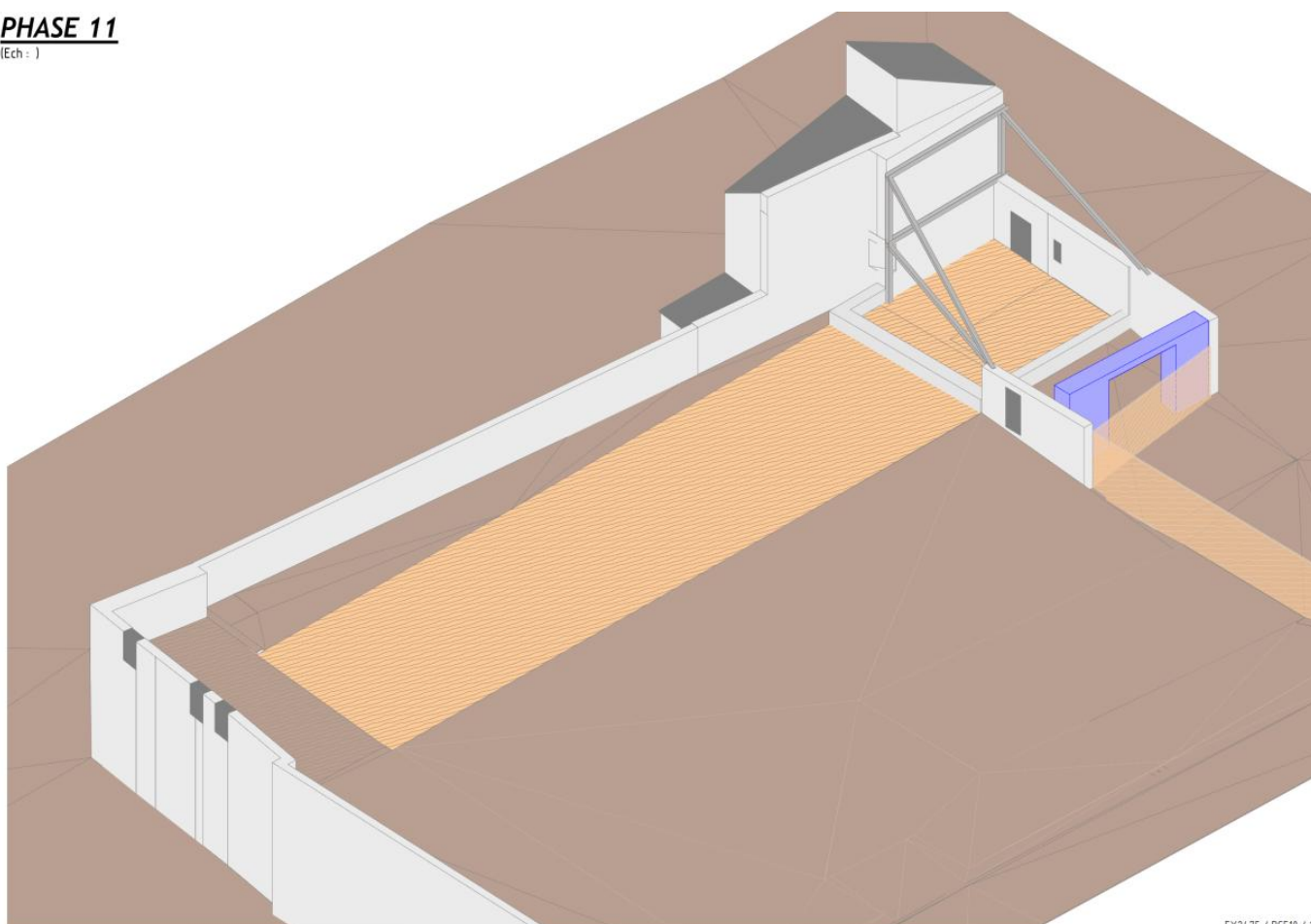
5.11 PHASE 11 – REALISATION DU FRONTON

L'entreprise devra remonter le fronton sur les longrines béton coulées en phase 9 et le mur de la cave. L'arrière de la porte sera coulée en béton permettant de reprendre la poussée des terres.

Attention, le mur remonté du fronton devra être harpé avec les maçonneries des murs de rempart conservés. Les jambages devront être propres (réemploi si nécessaire de pierres de taille présentes sur le bâtiment existant).

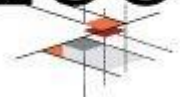
PHASE 11

(Ech :)



EX2475 / DCE10 / 17

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	21 / 32

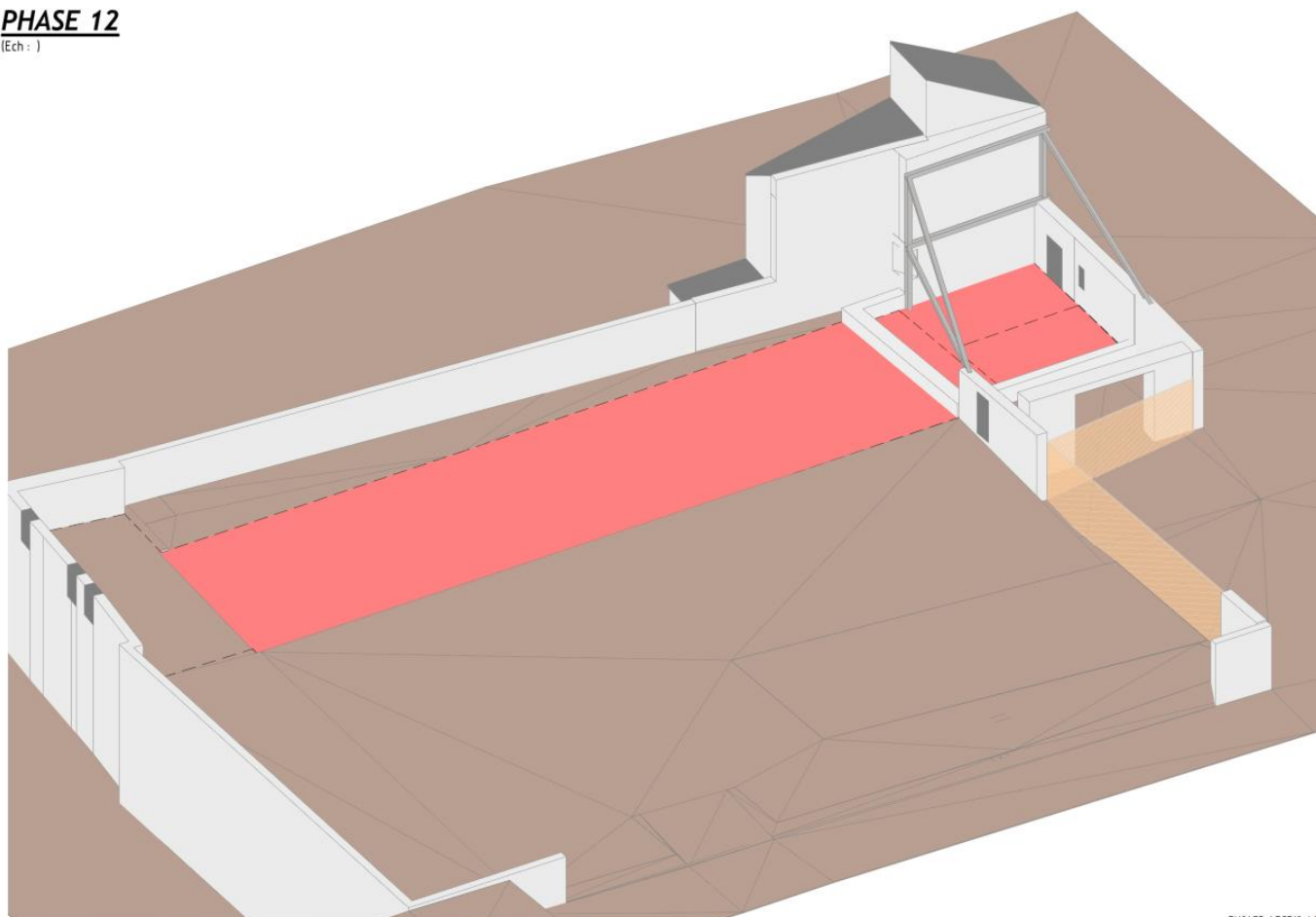
ME2CO 	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

5.12 PHASE 12 – DEPOSE DU REPOUS

Purge du repous et éléments de second œuvre encore présents sur la voûte. Il conviendra de garder un minimum de 5 cm par rapport à l'extrados de la voûte.

PHASE 12

(Ech :)

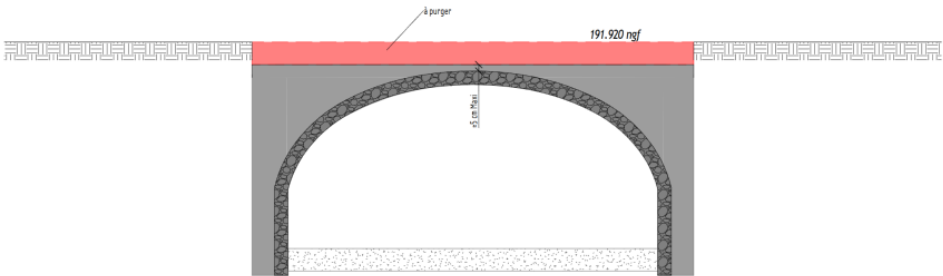


EX2475 / DCE10 / 18

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	22 / 32

	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

PHASE 12 COUPE
(Ech : 1 : 75)



EX2475 / DCE10 / 19

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	23 / 32

	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

5.13 PHASE 13 – REALISATION DU DALLAGE ET AMENAGEMENT EXTERIEUR

Réalisation du dallage béton permettant de maintenir la voûte en tête (reprise de la poussée) mais également de réaliser une protection d'étanchéité des maçonneries (la voûte était couverte auparavant). La pente du dallage devra être de 2,5% (étanchéité avec protection lourde) avec un minimum de 15cm de béton en rive. Il conviendra de réaliser des empochements verticaux du dallage avec les maçonneries de pierre et de prévoir des scellements de barre dans la maçonnerie pour liaisonner le dallage avec la maçonnerie.

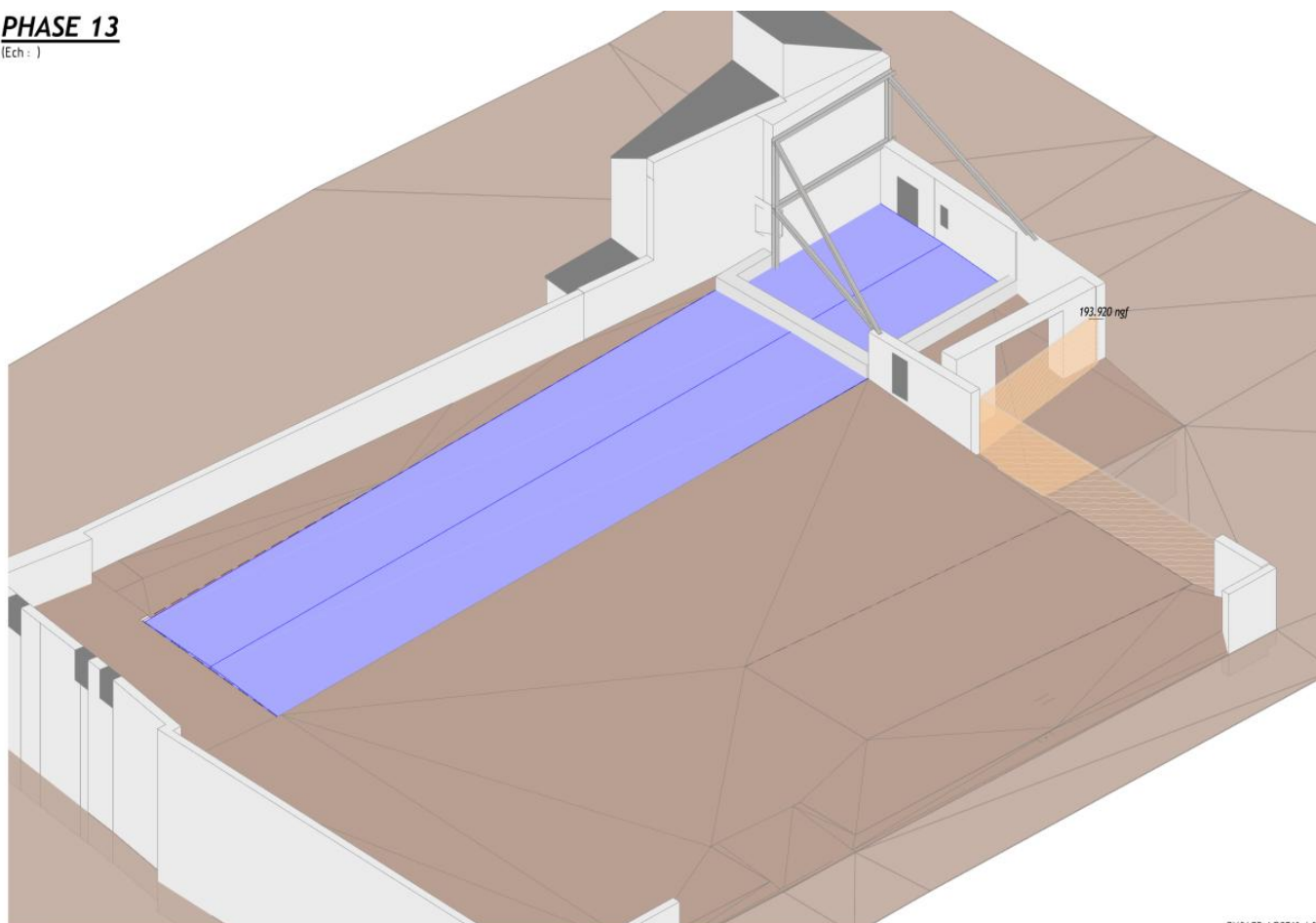
Mise en œuvre d'une étanchéité sur le dallage béton et de drain périphérique pour récupération des eaux de ruissellement sur le dallage.

Pour permettre un accès de service à la cave, il conviendra de rouvrir l'ancien accès à la cave depuis la rue Léonce-Lex. Réalisation d'une reprise béton si nécessaire à définir après piquage de l'enduit. Il conviendra également de mettre en œuvre une échelle à crinoline permettant l'accès à la cave (à poser avant la condamnation de l'accès à la cave).

Il conviendra également de prévoir la réouverture des carreaux de ventilation actuellement bouchés, afin de permettre une ventilation naturelle de la cave et éviter la création d'un sinistre ultérieur (excès d'humidité entraînant la purge des joints, développement de champignons dégradant les joints, ...).

PHASE 13

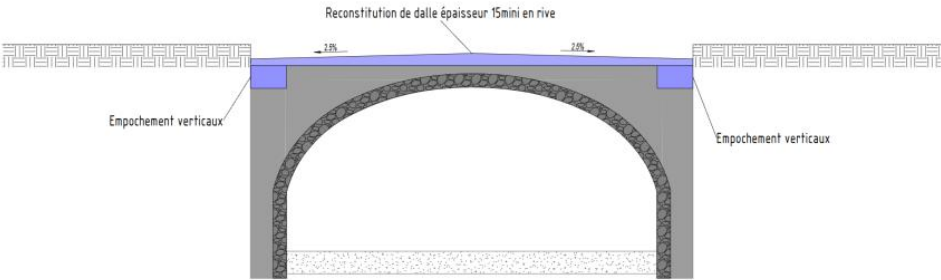
(Ech :)



EX2475 / DCE10 / 20

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	24 / 32

PHASE 13 COUPE
(Ech : 1 : 75)



EX2475 / DCE10 / 21



Ancien accès à la cave à réouvrir

	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

6 CONCLUSION GENERALE

Les conclusions du présent document s'appuient sur les éléments visibles et accessibles lors de notre visite sur site le 26 Novembre 2024.

Le présent document a été établi pour permettre la consultation d'entreprise dans le cadre de la démolition. Notre étude ne porte pas sur les aménagements ultérieurs. Cependant, vous trouverez ci-après quelques points à respecter pour ne pas endommager les éléments conservés dans le cadre des travaux :

- Les terrassements provisoires autour de la voûte ne devront pas être inférieurs (côté tribunal) à la cote de 191,20 NGF
- La voûte ne pourra pas reprendre (sans étalement et étude complémentaire) de charge supérieure à la charge de parking ($Q=230 \text{ daN/m}^2$)

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait, que nous n'avons pas pu constater le principe constructif du logement de la parcelle AY56 ni l'état des caves (présence de carreaux de ventilation visibles depuis la rue Léonce-Lex). Nous avons donc prévu de renforcer le mur supposé mitoyen à l'aide de lisses, contre poteaux et butons métalliques. Dans le cadre de la démolition si ce mur est indépendant du bâtiment (sur la parcelle AY56), il conviendra de le dégrader à la cote 194,4 NGF sans mise en œuvre de renforcement particulier.

L'ensemble des études d'exécution de démolition et de dimensionnement des confortements, conservation des éléments, ... sont à la charge de l'entreprise titulaire du marché. Nos documents sont des documents destinés à définir les principes de démolition permettant la consultation du présent lot. L'entreprise aura à sa charge toutes les études et travaux complémentaires résultant des découvertes éventuelles en phase chantier.

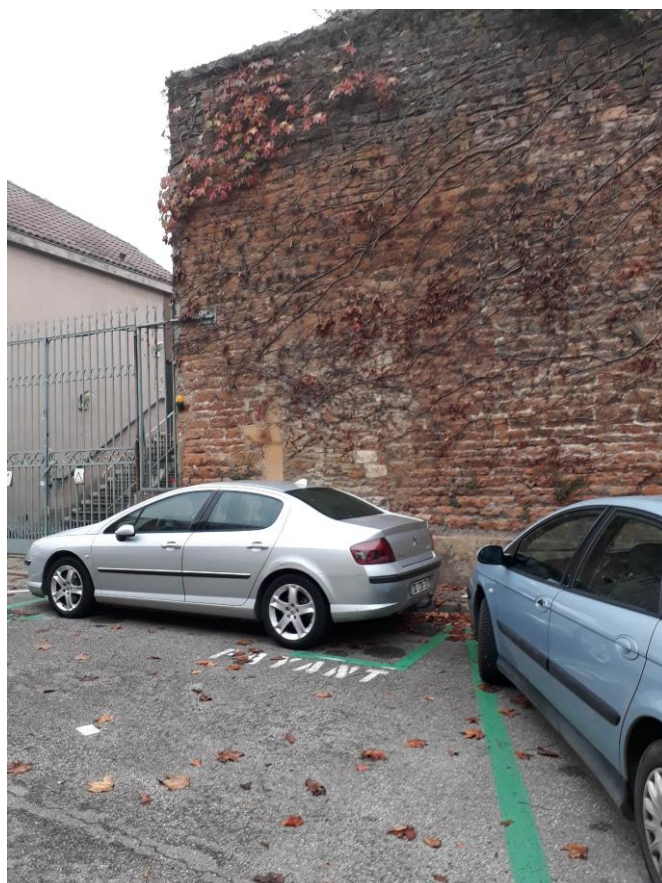
Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	26 / 32

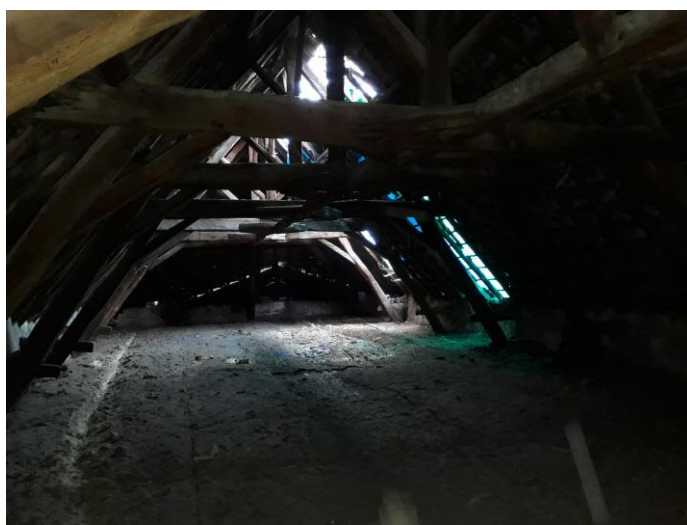
	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

ANNEXE

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	27 / 32







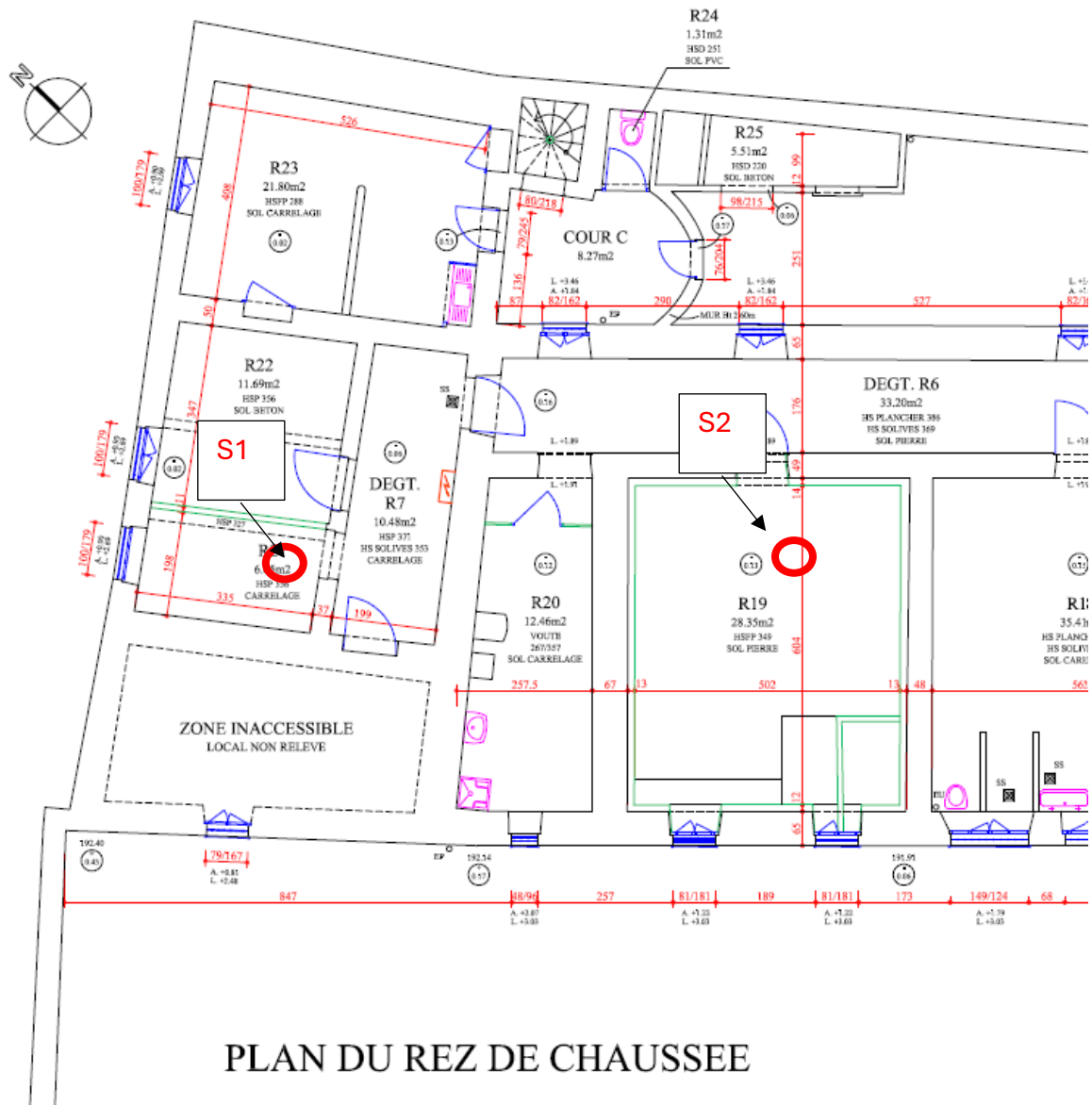
	DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON D'ARRÊT DE MÂCON	
	Note descriptive de démolition	Note V.2.0 du 21/03/19

ANNEXE

SONDAGES DESTRUCTIFS

Dossier	Date 1 ^{ère} diff	Phase	Emetteur	Numéro	Indice	Page
EX2475	09-12-2024	DCE	ME2CO	NDD	B	31 / 32

SONDAGES ANCIENNE PRISON

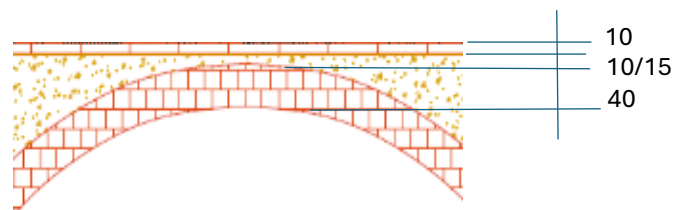


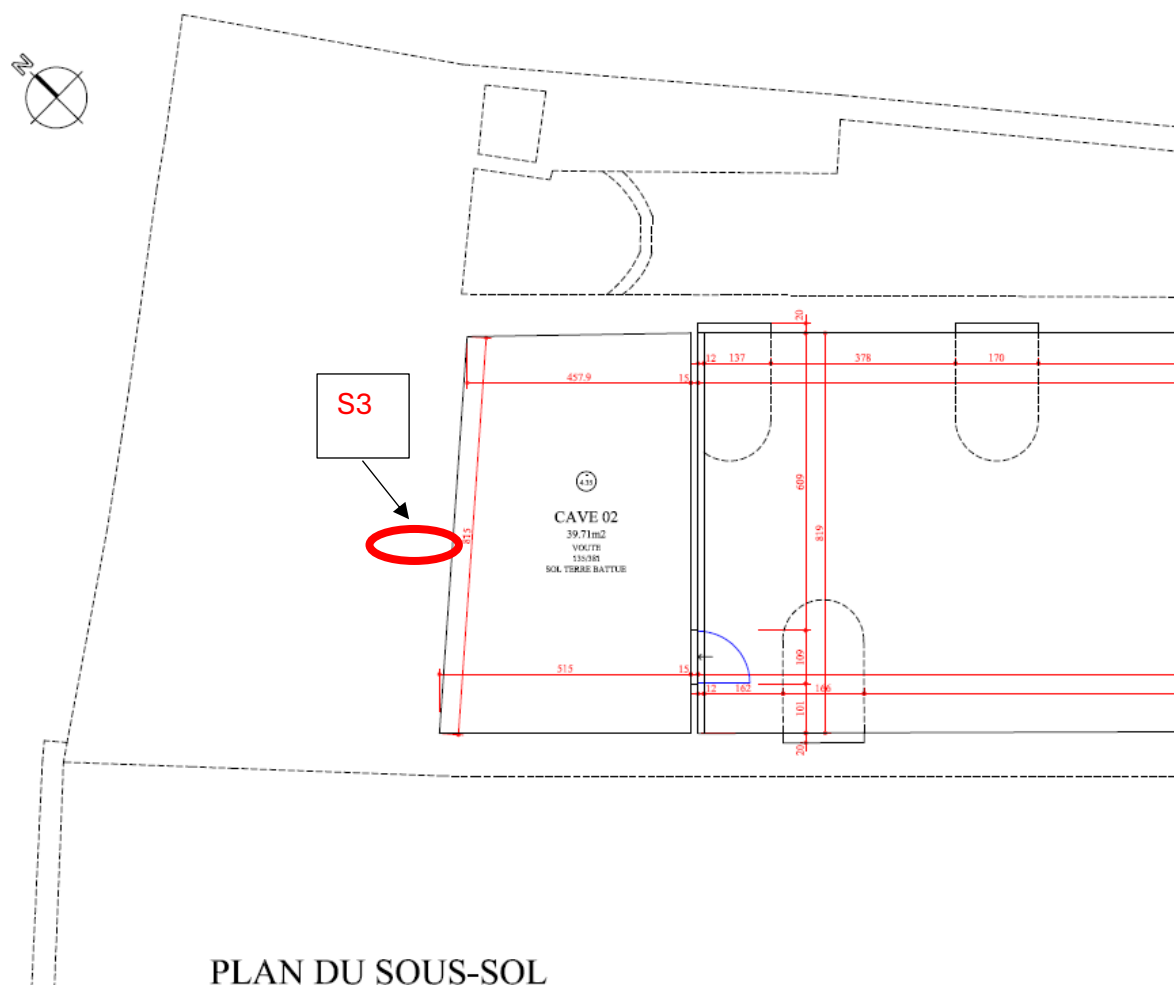
PLAN DU REZ DE CHAUSSEE

S1 = dallage béton armé ép env 13cm sur du remblai

Sondage avec un mèche de 100cm => pas de refus

S2 = dallage béton armé ép 10cm + 10 à 15 cm de remblai avant d'atteindre la clé de voûte de 40 cm





S3 = carottage mural réalisé sur 40cm + percement pour sondage de l'épaisseur de mur avec une mèche de 100 cm

Epaisseur de mur sondé à 1m

